

Plan d'action 2017-2018

AXE 1 - STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET IMAGE DE MARQUE DU RAAV

- ✓ Rejoindre les artistes où ils se trouvent par l'organisation d'événements dans diverses municipalités et régions, et par l'arrimage aux structures de communications existantes en région, dont les CRC
- ✓ Poursuivre l'expérience de notre antenne à Québec et en développer une nouvelle dans une autre région, si possible financièrement
- ✓ Poursuivre les démarches entreprises auprès des écoles de formation en arts visuels et universités pour familiariser les étudiants avec le RAAV
- ✓ Poursuivre l'enrichissement et la bonification du contenu du site internet et en moderniser l'image de marque
- ✓ Rejoindre et sensibiliser la communauté artistique et le grand public via les différentes plateformes tels que les réseaux sociaux

AXE 2 - GOUVERNANCE DU RAAV, REPRÉSENTATIVITÉ ET CONCERTATION

- ✓ Optimiser la représentativité du RAAV, notamment en poursuivant nos efforts pour rejoindre les artistes autochtones et ceux des communautés culturelles
- ✓ Mise en place de comités visant l'amélioration de la gouvernance
- ✓ Revoir le fonctionnement du comité d'admissibilité et revoir les catégories de membres
- ✓ Poursuivre nos démarches auprès du gouvernement québécois visant à modifier la Loi S-32.01 en concertation avec les autres associations d'artistes régies par cette loi
- ✓ Accentuer la collaboration entre les différents organismes et intervenants du milieu des arts visuels

AXE 3 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS

- ✓ Poursuivre le développement de l'ENOAC, en partenariat avec l'APASQ, le CMAQ et IQ
- ✓ Poursuivre avec CARFAC le développement de Droits d'auteur Arts visuels, notre société de gestion collective
- ✓ Elaborer un plan de développement pour la Fondation Serge-Lemoyne

AXE 4 - AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- ✓ En collaboration avec CARFAC participer activement au processus de révision de la Loi sur le droit d'auteur et poursuivre tout particulièrement nos actions visant l'adoption du Droit de suite
- ✓ En collaboration avec CARFAC renégocier l'accord-cadre signé avec le Musée des beaux-arts du Canada et identifier d'autres institutions fédérales régies par la Loi (fédérale) sur le statut de l'artiste
- ✓ Négocier avec la Ville de Montréal la révision et la mise en œuvre d'un guide des meilleures pratiques tout particulièrement dans le réseau Accès culture
- ✓ Entamer des discussions avec la Société des musées du Québec pour étendre la portée de l'entente tarifaire existante
- ✓ Poursuivre les discussions avec le Ministère de la culture et des communications concernant la Politique d'intégration des arts à l'architecture et son décret d'application
- ✓ Entamer des discussions avec la Ville de Québec suite à la délégation de l'application de la Politique de l'intégration de l'art à l'architecture
- ✓ Mettre en branle des discussions avec le secteur municipal et le MCC pour la mise en place d'un code de meilleures pratiques au niveau des villes et des municipalités et la révision des ententes de développement culturel
- ✓ Poursuivre le développement de notre offre de cours spécialisés pour les artistes